Nations Unies S/2016/1009



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er décembre 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1er décembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2313 (2016) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a pris note de mon intention de mettre au point un ensemble de mesures destinées à fournir une assistance et un soutien matériels aux Haïtiens directement touchés par le choléra. La présente lettre a pour objet d'exposer les modalités de la nouvelle stratégie définie à cette fin; de plus amples renseignements figurent dans mon rapport à l'Assemblée générale (A/71/620).

La présence des Nations Unies en Haïti a toujours obéi à un seul mobile : aider le peuple à se forger un avenir meilleur et à réaliser ses aspirations démocratiques. Depuis 2004, cette tâche est remplie en partie par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, qui travaille aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies.

Le peuple haïtien a essuyé de nombreux revers au cours de cette période, subissant la pauvreté endémique, l'instabilité politique et les vacances du pouvoir. Le séisme dévastateur de 2010 et, plus récemment, l'ouragan Matthew, ont encore aggravé la situation. Face à ces difficultés, l'Organisation des Nations Unies est intervenue dans un esprit de solidarité avec le peuple haïtien.

La survenue d'un événement assombrit toutefois le tableau. En octobre 2010, une épidémie de choléra s'est déclarée en Haïti. Neuf mois seulement après le tremblement de terre, le pays subissait une nouvelle épreuve face à laquelle il était mal armé. Un quart seulement de la population a accès à des toilettes décentes et une moitié à l'eau salubre, ce qui fait d'Haïti le pays occidental le plus mal loti pour ce qui est de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Le choléra aura touché près de 800 000 personnes et pourrait avoir fait plus de 9 000 morts.

Dès le début, l'ONU, agissant avec l'appui de la communauté internationale, s'est employée avec beaucoup d'énergie et en mobilisant des ressources considérables, à faire face à l'épidémie, mettant en œuvre des mesures d'urgence sanitaire et humanitaire pour réduire la transmission du choléra. Au cours des six années suivantes, diverses initiatives ont été prises pour réunir les fonds et organiser les interventions qui permettraient d'éradiquer la maladie dans le pays.

Je me suis rendu à plusieurs reprises en Haïti afin d'y évaluer la situation et de manifester ma solidarité à la population. J'ai nommé une série de fonctionnaires de haut niveau pour appeler l'attention sur la question et attirer des fonds supplémentaires.

16-21168 (F) 061216 061216





Grâce à ces efforts concertés entre la communauté internationale et les autorités haïtiennes, le taux d'incidence de la maladie a été réduit d'environ 90 % par rapport au pic qu'elle avait atteint en 2011.

Cela n'a toutefois pas suffi.

Le choléra continue de faire des ravages dans la population haïtienne, qui compte toujours le plus grand nombre de cas au monde. En 2016, l'augmentation a déjà été sensible en raison d'une baisse du financement qui a amoindri la capacité de lutter contre la maladie et de la traiter.

Le 19 août 2016, convaincu qu'il fallait redoubler d'efforts, j'ai annoncé une nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti afin de manifester concrètement au peuple haïtien le profond regret que m'inspiraient les souffrances qu'il avait endurées du fait de l'épidémie. Je m'exprimerai plus longuement sur le sujet devant l'Assemblée générale, le 1er décembre.

La nouvelle stratégie comporte deux volets. Le premier consiste à intensifier la lutte contre le choléra en Haïti et à lui affecter davantage de ressources, l'objectif étant de réduire l'incidence de la maladie. C'est la contribution la plus utile que l'ONU puisse faire en vue d'améliorer nettement l'accès aux soins et au traitement et de s'attaquer aux questions à plus long terme telles que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et le système sanitaire. Les travaux concernant le premier volet, en cours, sont présentés en détail dans mon rapport à l'Assemblée générale.

Il est possible d'endiguer et d'éliminer le choléra en disposant des fonds nécessaires pour traiter la maladie rapidement et avec les moyens adéquats. J'ai créé à cette fin le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti, qui constituera une voie de financement des deux volets de la nouvelle stratégie. À ce jour, en raison d'un manque de ressources, il reste impossible de traiter complètement cette maladie et de l'éliminer, alors qu'elle est le plus souvent évitable et guérissable. L'ouragan Matthew, qui a pratiquement détruit la partie sud-ouest du pays, a contribué à doubler le nombre mensuel de cas suspectés de choléra : légèrement supérieur à 2 000 en septembre, ce nombre est passé à presque 6 000 au début de novembre 2016. Animés par un fort sentiment d'urgence, nous poursuivons donc notre collecte de fonds.

En plus des mesures prospectives prévues dans le cadre du premier volet, ma nouvelle stratégie comporte un second volet axé sur les Haïtiens les plus directement touchés par le choléra, leurs familles et les communautés locales dont ils sont issus, qui se présente sous la forme d'un ensemble de mesures destinées à fournir une assistance et un soutien matériels.

Ce second volet permettra, par une démarche axée sur la collectivité, de fournir aux groupes de population touchés, dans le cadre d'initiatives et de projets locaux, une aide et un appui financier qui devront répondre aux priorités définies par la population elle-même et seront liés, pour la plupart, aux travaux menés au titre du premier volet, avec lesquels ils devront être coordonnés.

Une démarche axée sur les individus, visant les familles des personnes mortes du choléra, a été envisagée mais, après examen, il est apparu qu'elle se heurterait à d'importantes difficultés, notamment pour ce qui est d'identifier les défunts et les membres de leur famille. Elle exigerait de mener des recherches approfondies, dont des consultations sur le terrain avec les victimes et les groupes de population

concernés, en tenant compte des difficultés, des risques et des contraintes inhérents à cette tâche.

Je suis déterminé à associer la population à la conception du second volet. Il serait toutefois contreproductif de lancer des consultations et, de ce fait, de susciter des attentes, sans avoir l'assurance de disposer du financement nécessaire. La collecte de fonds lancée pour financer les secours à la suite du passage de l'ouragan Matthew et pour juguler le choléra a mis en évidence la réalité de la situation dans laquelle nous intervenons.

Un consensus s'est dégagé durant les consultations préliminaires, à savoir que les deux priorités absolues pour Haïti étaient, d'une part, d'éliminer le choléra et, d'autre part, de remédier aux effets dévastateurs de l'ouragan Matthew. La nouvelle stratégie de l'ONU, exposée dans mon rapport à l'Assemblée générale, repose sur l'hypothèse selon laquelle le supplément de contributions financières attendu permettra de mettre en œuvre le second volet sans nuire au premier. Toutefois, il ne peut être exclu que le prochain Secrétaire général ait à proposer de financer la stratégie par diverses sources.

Il incombe collectivement à l'Organisation d'éliminer le choléra et de ne pas faillir à son devoir moral envers ceux qui ont été le plus directement touchés par la maladie, ce qui nécessitera l'engagement total de la communauté internationale. Notre action permettra d'éprouver le dévouement dont nous faisons preuve envers ceux dont nous servons la cause, en particulier les plus vulnérables. Il en va également de la réputation des opérations de maintien de la paix dans le monde.

Le peuple haïtien mérite cette manifestation concrète de notre solidarité et l'appui véritable qu'il implique.

J'ai l'intention de commencer à mettre en œuvre la nouvelle stratégie dans toute la mesure autorisée par mes attributions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon